

Accidents du travail et maladies professionnelles maritimes

Bilan 2013



Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'énergie

Édito

Ce document présente la synthèse des pathologies d'origine professionnelle chez les marins survenues ou reconnues au cours de l'année 2013. Elles sont la conséquence d'un accident ou d'une exposition à des facteurs toxiques au cours de la navigation.

Les données résultent de l'exploitation des déclarations des accidents du travail maritime (ATM), des maladies professionnelles auprès de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) et des dossiers médicaux informatisés Esculape du Service de santé des gens de mer (SSGM).

Accidents du travail maritime : Nombre et indices de fréquence 2013

Catégorie de navigation	Pêche	Cultures marines	Commerce	Services portuaires	Plaisance professionnelle	Sans précision	Ensemble des marins
Effectif total de marins	17 360	3 658	14 111	2 193	1 657		38 979
Nombre d'accidents du travail maritime (ATM)	1 073	146	903	110	19	71	2 322
Nombre d'ATM ayant donné lieu à un premier règlement	884	126	759	88	17		1 874
Indice de fréquence 2013 pour 1 000 marins	51	34	54	40	10		48
Indice rappel de fréquence 2012 pour 1000 marins	58	29	51	30	9		48

Les accidents du travail avec arrêt s'établissent au nombre de 1 874 tous secteurs maritimes confondus.

L'indice de fréquence ou taux de survenue est le nombre d'accidents du travail survenant au cours de l'année pour 1 000 marins. Le mode de calcul utilisé depuis deux ans est celui de l'Assurance maladie permettant des comparaisons avec d'autres secteurs professionnels.

■ **Taux de survenue ATM - Ensemble de la profession :**

48 ATM pour 1 000 marins

■ **Taux de survenue AT - Ensemble des secteurs d'activité :**

33.7 AT pour 1 000 salariés

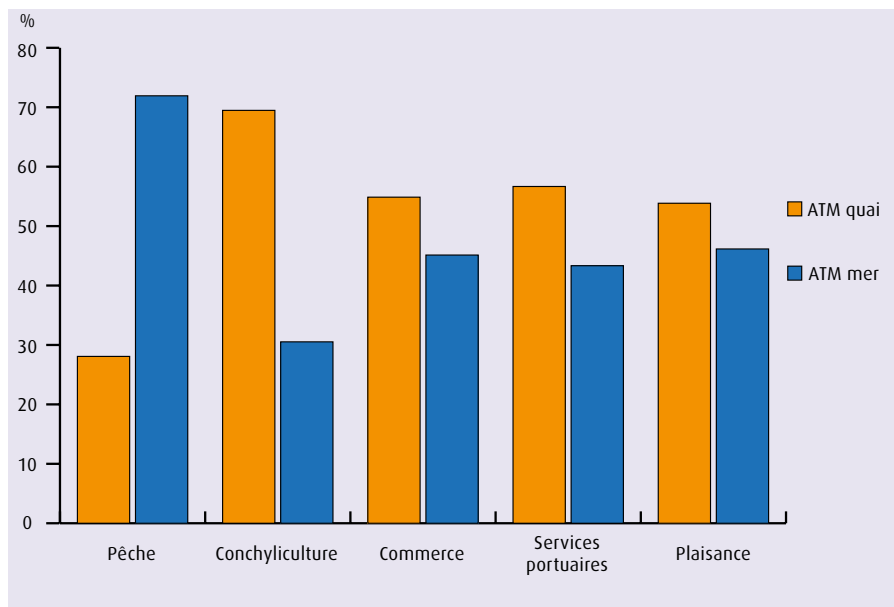
■ **Taux de survenue AT - Bâtiment et travaux publics (BTP), secteur le plus accidentogène :**

64.8 AT pour 1 000 salariés

Le travail maritime au commerce et à la pêche reste particulièrement accidentogène. Néanmoins, l'indice de fréquence chez les marins est stable depuis 2012. Les marins du commerce ont été légèrement plus exposés au risque d'accident que leurs homologues de la pêche.

Pour l'ensemble de ces marins, le risque d'accident est cependant moindre que pour les salariés du BTP mais supérieur aux autres secteurs du transport et de l'industrie. Les cultures marines, les services portuaires et la plaisance professionnelle ont une sinistralité faible.

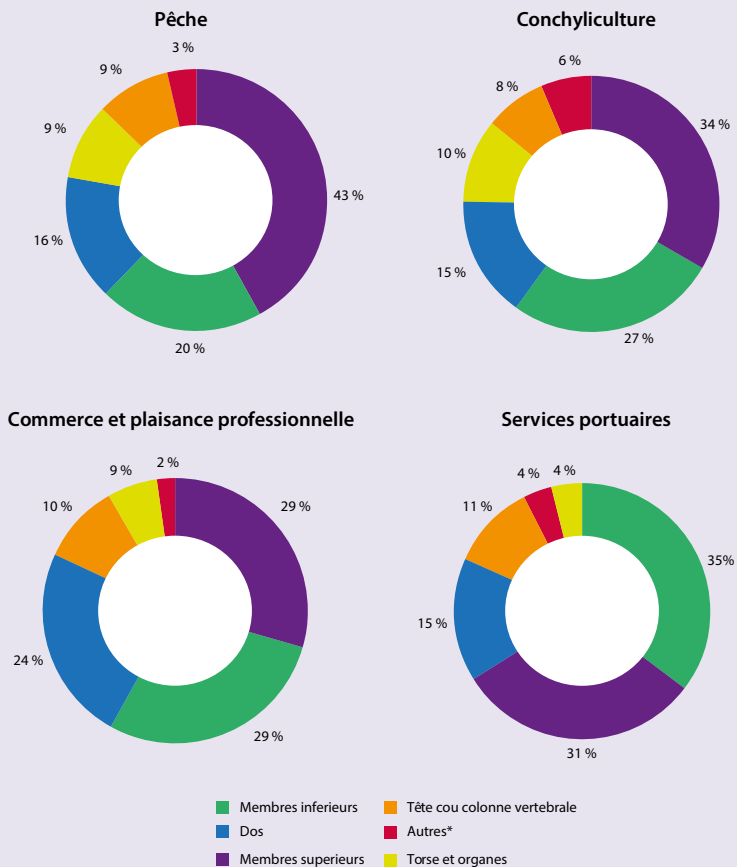
Répartition du nombre d'accidents en mer ou à quai, par secteur maritime



Ce diagramme illustre la singularité du monde de la pêche, qui, à lui seul, contribue significativement au nombre des ATM en mer. Pour les autres secteurs maritimes, les indices « mer » et « quai » sont proches avec cependant une prédominance des accidents à quai.

Répartition des accidents en fonction de la localisation anatomique

Répartition des accidents par catégorie de blessure



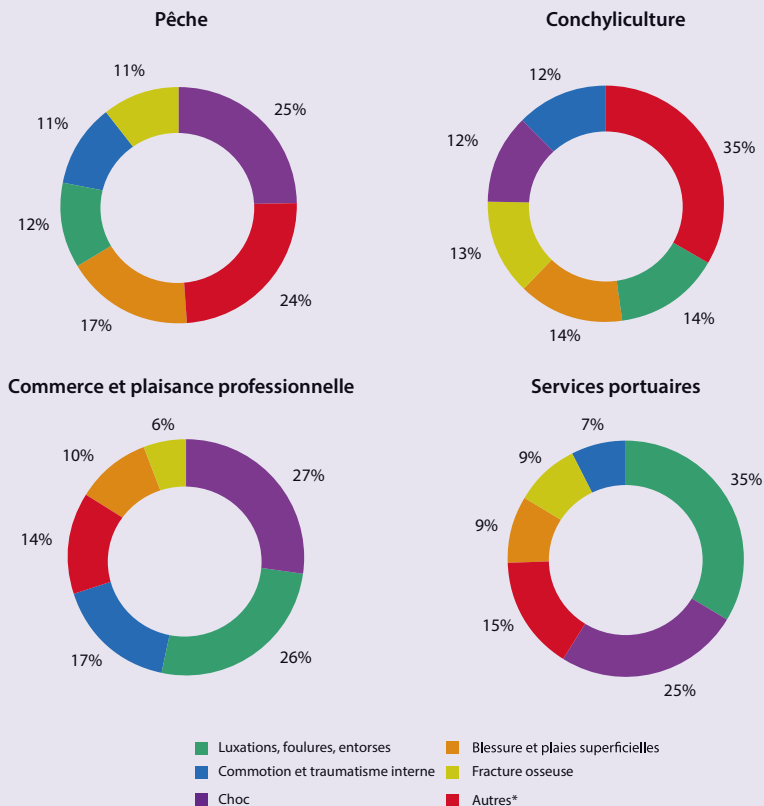
*Concernent les blessures aux localisations anatomiques multiples ou imprécises

Les accidents touchent en priorité les membres supérieurs notamment les mains, puis les membres inférieurs, et, dans une moindre proportion, le rachis. Les autres sièges sont moins souvent atteints et les poly-traumatismes sont rares.

Cette répartition des lésions est comparable à celle des années précédentes confirmant l'importance des lésions des mains à la pêche et des atteintes rachidiennes au commerce, notamment sur les navires transportant des passagers.

Répartition des accidents en fonction de la nature de la blessure

Répartition des accidents par la nature de la blessure



*regroupe les blessures par l'effet des températures extrêmes, du bruit, les noyades, les empoisonnements, les brûlures, les blessures multiples et les amputations traumatiques

Les lésions engendrées par ces accidents sont en grande partie traumatiques : plaies, fractures et traumatismes directs à la pêche, atteintes rachidiennes au commerce.

Les atteintes par brûlures et les intoxications restent rares.

Les décès et disparitions

Événements	Pêche	Cultures marines	Commerce	Services portuaires	Plaisance professionnelle	Total
Chute à la mer	7	1				
Naufrage	1					
Lésion mortelle	3	1		1	1	
Autres	2		1			
Total	13	2	1	1	1	18

Ce tableau comprend les décès de marins français dans les suites d'un accident survenu en mer reconnu par l'ENIM, hors ENIM ou encore lors d'accident de trajet (domicile-travail). Le nombre de décès et de disparitions relevés par le SSGM s'élève à 18, dont 11 par chute à la mer ou noyade. Lors d'une chute à la mer, le port d'un vêtement flottant individuel reste l'élément déterminant quant aux chances de survie.

Taux de mortalité

- **Ensemble de la profession :**
0.461 pour 1 000 marins
- **Pêche :**
0.748 pour 1 000 marins-pêcheurs
- **Tous secteurs d'activité en France :**
0.0295 pour 1 000 salariés
- **Secteur d'activité du BTP :**
0.093 pour 1 000 salariés

La pêche est l'un des secteurs de travail les plus dangereux en France en termes de mortalité. En effet, celle-ci y est huit fois plus élevée que dans le secteur du BTP.

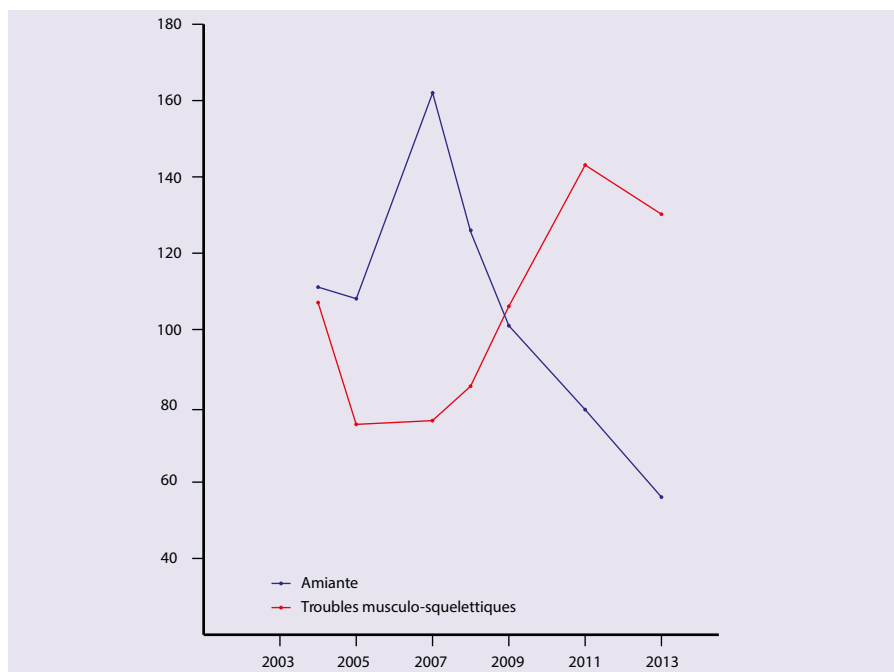
Typologie des maladies professionnelles reconnues par l'ENIM

Type de maladie professionnelle	Nombre de cas en 2013
Amiante (Tableaux 30 et 30 bis)	56
Surdité (Tableau 42)	10
Troubles musculo-squelettiques (Tableau 57)	130
Affections chroniques du rachis lombaire (Tableau 98)	30
Autres maladies professionnelles	9
Total des maladies professionnelles reconnues en 2013	235

235 maladies professionnelles ont été reconnues par l'ENIM en 2013. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont prédominants. Les atteintes rachidiennes sont sous-représentées car souvent déclarées et reconnues en accidents du travail maritime.

Il faut noter une inversion sur dix ans du nombre de reconnaissance des maladies dues à l'amiante et des troubles musculo-squelettiques.

Évolution du nombre de reconnaissance des TMS et des maladies liées à l'amiante



Le nombre de maladies liées à l'amiante décroît depuis 2007 et le pic de cette épidémie est maintenant passé.

Glossaire

AT : accident de travail

ATM : accident du travail maritime

ENIM : Établissement National des Invalides de la Marine

MP : maladie professionnelle

SSGM : Service de Santé des Gens de Mer

TMS : troubles musculo-squelettiques

L'action de la Direction des affaires maritimes

Les métiers maritimes, en particulier au commerce et à la pêche, exposent les marins à de forts risques d'accidents. Le nombre et la fréquence des accidents liés au travail maritime baissent de façon régulière depuis une dizaine d'années. Ces métiers ne sont plus considérés aujourd'hui comme les plus accidentogènes des secteurs professionnels en France. Cependant, la mortalité au travail à la pêche reste élevée faisant de ce secteur professionnel l'un des plus dangereux en termes de sinistralité.

En conséquence, la Direction des affaires maritimes mène une politique volontariste de prévention en vue de contenir le nombre d'accidents du travail chez les gens de mer. Les efforts portent sur :

- une conception du navire et une organisation du travail favorisant la sécurité pour le secteur de la pêche ;
- la prévention des chutes à la mer et la promotion du port du vêtement flottant individuel ;
- des démarches spécifiques vers les métiers les plus accidentogènes comme le travail sur les navires fileyeurs ou les navires de pêche reconvertis.

Le Service de santé des gens de mer s'investit entre autres pour :

- prévenir l'usage détourné des substances psychoactives ;
- animer deux groupes de travail sur les addictions et les risques psychosociaux en milieu maritime ;
- évaluer et prévenir les expositions à l'amiante ;
- mettre en œuvre des mesures spécifiques de prévention des atteintes rachidiennes et d'hypersollicitation des membres.

Sources : Service de santé des gens de mer, ENIM, Institut maritime de prévention, BEA - mer, CROSS, CNAMTS, CCMM, presse quotidienne régionale.



**Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie**

Direction générale des Infrastructures,
des Transports et de la Mer

Direction des affaires maritimes
Service de santé des gens de mer

Tour Séquoia
92 055 La Défense cedex

Tél. +33 (0)1 40 81 39 68

ssgm.dam.dgitm@developpement-durable.gouv.fr



Crédits photo :
pêche aux homards ©SG/DICOM/L.Mignaux
et ©Thierry Sauvage pour les deux autres photos.

Conception graphique - PAO : SG/SP51/ATL2/Benoit Cudelou